



assurance logement résiliation

Par **cedem**, le **06/10/2009** à **11:49**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des renseignements concernant un problème qui se présente à nous actuellement :

Nous avons fait construire notre maison d'habitation principale et avons assuré cette maison durant la construction (garantie assurance construction et non résidence principale) auprès la compagnie d'assurance Macif.

Quand les travaux de la maison ont été terminés, nous nous sommes tournés vers une autre compagnie d'assurance, Direct Assurance, qui propose des prix plus attractifs que la Macif, pour assurer la maison en tant qu'habitation principale.

Nous avons donc adressé une lettre de résiliation à la Macif, selon un modèle qui nous a été envoyé par Direct Assurance.

La Macif a tout de même continué à laisser courir notre assurance logement, se justifiant de ne pas avoir reçu le courrier dans les délais, ni par lettre recommandée.

Depuis, nous recevons des lettres de relance, des avis avant poursuites judiciaires, des menaces de blocage de compte bancaire, saisie de rémunération, saisie de véhicule et biens immobiliers de la part de la Sogedi, service de recouvrement, des messages téléphoniques incessants,...

Ils estiment que nous leur devons la somme de 143 € alors que nous les avons prévenu de la résiliation du contrat.

Nous ne pouvons pas payer deux assurances en même temps pour la même habitation...

Que doit on faire pour que tout cela ne prenne pas de grosses proportions ?

Merci de votre attention ainsi que de votre réponse.